

TAXES MUNICIPALES

1^e versement

DATES D'ÉCHÉANCE

1 ^{er} versement	25 février 2021
2 ^e versement	26 mai 2021
3 ^e versement	24 août 2021

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire informer ses citoyens que le 1^{er} versement des taxes municipales vient à échéance le 25 février 2021.

Veillez prendre note que le taux d'intérêt applicable à toute somme due a été rétabli à 15% par année depuis le 1^{er} janvier 2021.

VOICI VOS OPTIONS DE PAIEMENT :

- ▶ **Par la poste** (au 421, 4^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0)
 - chèques à l'ordre de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et accompagnés des coupons de versement
- ▶ **Via une Caisse Desjardins**
 - Accès D
 - au guichet automatique
 - au comptoir de service
- ▶ **Boîte aux lettres sécurisée accessible 24h/24** (située au 421, 4^e avenue)
 - chèques seulement et accompagnés des coupons de versement
- ▶ **Par le biais de votre créancier hypothécaire**
 - vous devez lui fournir une copie de votre compte de taxes

Nous privilégions les paiements par chèque ou par Accès D afin de prévenir la propagation de la Covid-19.

Pour toute question, communiquez avec nous au 450 791-2455, poste 0.

Merci de votre compréhension.